



Dossier de presse

Le Contrat de Plan État - Région 2015-2020 point d'étape à fin 2016

Mardi 7 février 2017

Le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 : point d'étape à fin 2016

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 a été signé le 9 juillet 2015 ; fin 2016, un grand nombre de projets prévus par ce plan pluriannuel ont déjà commencé.

Les projets financés par ce CPER s'inscrivent dans la dynamique de la naissance du Grand Paris, à la fois par essence, portant une vision commune de la métropole francilienne du futur, et parce qu'ils partagent le même calendrier.

En effet, la plupart des investissements prévus par le CPER participent ou complètent le développement de grands projets pensés autour de la métropole du Grand Paris, en articulant des investissements dans le domaine des transports, de l'économie de la connaissance, de la transition écologique et énergétique ainsi que du cadre de vie des Franciliens.

Pour l'Île-de-France, l'enveloppe initiale du CPER 2015-2020 s'élevait à 7 330 484 000 €, dont 2 902 274 000 € pour l'Etat et 4 428 210 000 € pour la Région. Cette enveloppe a été revue à la hausse par la signature d'un avenant le 7 février 2017, portant l'enveloppe totale à **7 365 584 000 €**, dont **2 917 074 000 € pour l'Etat** et 4 448 510 000 € pour la Région.

VOLET CPER 2015-2020	Montant total volet (M€)		Montants engagés Etat au 31/12/2016	
	Part Etat	Part Région	M€	(%)
Mobilité multimodale	1 892,5	3 456,6	422,6	22
Enseignement supérieur, recherche et innovation, numérique et emploi	539,7	511,7	254,7	47
Transition écologique et énergétique	165,7	157,5	24,0	14
Territorial	319,3	322,6	67,4	21
TOTAL CPER	2 917,1	4 448,5	768,7	26

Ce bilan présente l'exécution par l'Etat, à fin 2016, des crédits prévus par le CPER 2015-2020, en proportion des montants contractualisés tels que revus en 2017. L'Etat a ainsi déjà engagé plus de 765 M€, soit plus du quart de son enveloppe prévue par la version amendée du CPER.

Ce bilan détaille, volet par volet, l'exécution par l'Etat des lignes budgétaires contractualisées et les illustre de quelques projets emblématiques ainsi financés. Ce bilan n'a toutefois pas vocation à l'exhaustivité et ne fait pas mention de nombreux autres projets structurants pour l'Île-de-France également financés par le CPER.

Volet mobilité multimodale

La modernisation et le développement des transports en Île-de-France est au cœur du dialogue et de l'action partenariale de l'Etat et de la Région depuis plusieurs générations de Contrat de Plan. Celui-ci pose encore une ambition forte – le volet mobilité multimodale représentant à lui seul plus de la moitié des investissements prévus par ce Contrat de Plan – ambition qui se conjugue évidemment avec celles des travaux du réseau Grand Paris Express, conduits par la Société du Grand Paris.

Dès 2015, Etat et partenaires sur le Nouveau Grand Paris des Transports ont entamé la mise en œuvre de ce projet phare du volet mobilité du CPER. De nombreuses conventions ont d'ores et déjà été signées, pour la mobilisation, au total, de 2,3 sur les 7,7 milliards d'euros qu'ont prévu de consacrer à ce projet l'Etat, la Région et la Société du Grand Paris. Ces engagements ont permis le démarrage serein de grands travaux structurants de ce réseau de transports, appelé à révolutionner la métropole parisienne en complément du Grand Paris Express.

De nombreux projets de développement du réseau actuel ont ainsi pu démarrer depuis la signature du CPER : développement d'Eole (qui prolongera le RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie et améliorera significativement la qualité du service), prolongement de la ligne 11 du métro, extension du réseau de tramways (T3, T4, T6, T9, T10) ou des lignes de bus à haut niveau de service.



Nouvelle gare Rosa Parks du RER E, inaugurée le 6 février 2016 (crédits Valentine Pedoussat)

Les opérations concernant le chemin de fer, les ports et les transports fluviaux ont été lancées ; citons par exemple les conventions de modernisation des barrages et des écluses de Seine Aval. L'optimisation du réseau routier est aussi un axe majeur de ce volet. A ce titre, il faut notamment

mentionner l'enveloppe de près de 21 millions d'euros engagée pour la construction du pont de Nogent à l'intersection des autoroutes A4 et A86, ouvrage qui permettra de fluidifier, dès 2018 ce qui est aujourd'hui un important point de congestion pour les automobilistes franciliens.

Objectif	Investissements de l'Etat prévus par le CPER 2015-2020 (M€)	Montants engagés par l'Etat à fin 2016	
		M€	%
Nouveau Grand Paris			
Modernisation du réseau existant	479	53,4	11
Développement du réseau ¹	837,5	254,6	30
Adaptation des gares existantes interconnectées au réseau du Grand Paris Express	18,8	7,6	40
Etudes, acquisitions foncières, premiers travaux éventuels et provisions	76,7	9,3	12
Total	1412	324,9	23
Opérations multimodales (hors Nouveau Grand Paris)			
Etudes, interventions et interventions générales	106,6	9,5	9
Projets ferroviaires ²	92,3	12,4	13
Projets fluviaux ^{2,3}	24,1	4,4	18
Projets portuaires ²	29,5	26,1	89
Total	252,5	52,4	21
Optimisation du réseau routier structurant			
Opérations cofinancées dans le cadre du plan de déplacements urbains d'Île-de-France	182,2	45	25
Traitement de points de congestion	20	0,3	2
Aménagements ponctuels du réseau - cofinancés par l'Etat sans contribution de la Région	25,8	0	0
Total	228	45,3	20
Total volet mobilité multimodale	1 892,5	422,6	22

Italiques : montants revus à l'occasion de la révision du Contrat de Plan signée le 7 février 2017 ; les engagements sont alors exprimés en pourcentage de ces montants revus (et non en pourcentage des montants initialement prévus).

¹ Inclut l'opération « voie de bus sur réseau structurant » (30M€), faisant l'objet d'un financement spécifique de l'Etat.

² N'incluent pas les opérations financées par l'Etat en Île-de-France dans le cadre de contrats de plan interrégionaux (CPIER), soit, pour les projets ferroviaires, 6,3 M€ (LNPN-EOLE) et 6,7 M€ (LNPN phase 1), pour les projets fluviaux, 39,5 M€ dans le cadre des opérations Seine Aval et, pour les projets portuaires, 8,8 M€.

³ Les projets fluviaux ont eux-mêmes fait l'objet d'un avenant au CPIER Vallée de la Seine.

Volet enseignement supérieur, recherche et innovation, numérique et emploi

La création et le partage de la connaissance font partie de l'identité et de la force des métropoles. La métropole francilienne se doit donc d'être l'objet de projets ambitieux en la matière. En outre, la première région étudiante d'Europe est aussi le premier bassin d'emploi français, et, à la création de connaissance, est liée la création de valeur.

L'Etat et la Région se sont donc engagés en Île-de-France afin de s'assurer qu'étudiants, chercheurs et porteurs d'innovation y soient dotés des infrastructures et du cadre qui feront leur succès ; l'accès au très haut débit étant décisif pour la réalisation de cette ambition, il tient un rôle important au cœur de ce volet.

Les montants prévus pour le volet enseignement supérieur, la recherche et l'innovation représentent près de 14% du total des investissements de l'Etat dans le Contrat de Plan, et ils en représentent plus du quart en comptant les opérations Plan Campus. D'ores et déjà, les engagements prennent forme, avec le démarrage en août 2016 de travaux d'extension de la faculté de médecine Paris-Sud au Kremlin-Bicêtre (engagement de 4,5 millions d'euros), le lancement des opérations de rénovation du restaurant CROUS de la Pointe Jaune à Créteil (4,9 millions d'euros) ou encore la poursuite de la rénovation du bâtiment biologie du Collège de France (1,7 millions d'euros).



Projet d'extension de la faculté de médecine Paris-Sud au Kremlin-Bicêtre (crédits Pargade Architectes)

Grâce au CPER et dans le cadre du plan national France Très Haut Débit, l'Etat soutient financièrement l'action des collectivités territoriales, afin de permettre à tous les Franciliens d'accéder à l'internet à très haut débit. Près de 130 millions d'euros seront mobilisés d'ici 2020 pour apporter la fibre optique à 416 000 foyers et entreprises. Déjà, dans les départements du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, plusieurs milliers de foyers sont éligibles à la fibre optique, grâce aux projets Valofibre et Semafibre⁷⁷.

Enfin, parmi les projets soutenus par l'Etat au titre de l'emploi, près de 3,7 million d'euros ont déjà été engagés auprès du GIP Défi Métiers, dont la vocation est de faciliter l'accès à l'orientation et à la formation professionnelle, et s'inscrit ainsi dans les objectifs de la feuille de route partagée entre l'État et la Région pour le développement économique, l'emploi et la formation en Île-de-France, signée en avril 2016.

Objectif	Investissements de l'Etat prévus par le CPER 2015-2020 (M€)	Montants engagés par l'Etat à fin 2016	
		M€	%
Volet enseignement supérieur, recherche et innovation			
Opérations nouvelles : construction, réhabilitation, optimisation de bâtiments universitaires et infrastructures de recherche	332,7	95,1	29
Opérations financées selon leur maturité	2,0	0,3	13
Opérations de Paris et Condorcet menées dans le cadre du Plan Campus	403	297,1	74
Opérations de recherche et innovation (y compris crédits contractualisés d'organismes de recherche)	59,8	24,1	40
Total (hors Plan Campus)	394,5	119,5	30
Volet numérique			
Mise en œuvre de l'objectif du très haut débit pour tous	127,5	130,2	102
Soutien aux projets numériques et à la démocratisation	2,7	0	0
Total	130,2	130,2	100
Volet emploi			
Filières d'avenir et emploi	15	5,0	33
Total	15	5,0	33
Total volet enseignement supérieur, recherche (hors Plan Campus) et innovation, numérique et emploi	539,7	254,7	47

Volet transition écologique et énergétique

Face au défi écologique et énergétique, et pour garantir à tous les Franciliens une qualité de vie à la hauteur de leurs attentes, l'Etat et la Région ont souhaité un volet dédié dans le Contrat de Plan 2015-2020. Si cette dimension est intégrée à chacun de volets – par exemple, des transports en commun plus efficaces, réduisant pollution, nuisances sonores et temps de trajet, ou encore la rénovation thermique du bâti universitaire – des investissements spécifiques sont ciblés dans le Contrat de Plan.

Le CPER est ainsi le cadre d'ambitieux programmes pour accélérer la transition énergétique. Le projet TRADE⁴ par exemple, lauréat pour l'Île-de-France de l'appel à manifestation d'intérêt national « Dynamic bois » lancé en 2015, a pour objectif d'accompagner la montée en puissance de la filière biomasse énergie francilienne. Les acteurs de la filière se sont engagés à un montant cumulé de 5,1 millions d'euros de dépenses sur 3 ans, qui seront aidées à hauteur de 1,5 millions par l'Etat via l'ADEME, grâce à 17 contrats d'accompagnement.

La rénovation énergétique est elle aussi au cœur de ce programme. C'est pourquoi, en 2016, 1,8 millions d'euros a été engagé par l'Etat via l'ADEME pour soutenir les Espaces Info Energie, qui accompagnent les particuliers en amont des projets de rénovation énergétique de leurs logements.



Tour Lenoir dans le 14^{ème} arrondissement de Paris après réhabilitation énergétique (crédits Ademe)

Le CPER intègre également un investissement important de la part de l'Etat et de la Région en faveur de la gestion des milieux et de la biodiversité. Ainsi, plus de 350 000 euros ont été engagés afin d'assurer l'animation du réseau Natura 2000 – ensemble de sites naturels identifiés pour la

⁴ TRAnstition numérique pour les chaînes de collecte de biomasse et dans une Dynamique de mobilisation de bois Energie (et autres produits bois) et de renouvellement des peuplements forestiers

rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats – réseau qui couvre 8% du territoire et concerne 285 communes en Île-de-France.

Objectif	Investissements de l'Etat prévus par le CPER 2015-2020 (M€)	Montants engagés par l'Etat à fin 2016	
		M€	%
Energie et changement climatique	73	12,0	16
Economie circulaire et économie des ressources	22	5,9	27
Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	33,1	2,7	8
Prévention des risques ⁵	27,6	0	0
Agenda 21	0,9	0,2	21
Soutien à Airparif	9	3,2	36
Education à l'environnement	0,06	0,03	43
Total volet écologique et énergétique	165,7	24,0	14

⁵ Inclut les études Bassée réalisées en articulation avec le CPIER Plan Seine (4,25 millions d'euros de crédits Etat).

Volet territorial

Puisque le Contrat de Plan Etat-Région est le cadre d'investissements pour l'avenir du territoire francilien, il couvre aussi une variété de projets d'aménagement dont le point commun est la volonté de garantir à chacun un cadre de vie durable et équilibré. Le logement reste évidemment une priorité pour les années à venir et l'objectif fixé par le législateur en 2010, de construire 70 000 logements par an en Île-de-France, a été nettement dépassé en 2016.

Pour l'Etat, une part importante du volet territorial du CPER correspond à l'adaptation en Île-de-France du dispositif national « aide aux maires bâtisseurs ». Cette aide aux collectivités vise à relancer la production de logements en accompagnant les communes bâtisseuses dans leurs investissements. L'aide financière de l'État a été mise en place dès 2015, atteignant en cumulé 33,5 millions d'euros fin 2016 et bénéficiant au total à 194 communes.



Projet de campus urbain de l'EPA Paris-Saclay (crédits EPA Paris-Saclay / Léon Grosse-Tank-Artelia-Atelier Altern Paysagistes)

Parmi les différents projets soutenus au titre de l'aménagement durable et de l'innovation urbaine, les ZAC du Moulon et du Quartier de l'École Polytechnique sur le plateau de Saclay ont fait l'objet de conventions dès 2015, pour un montant total de 4,1 millions d'euros. Ceci a permis de financer les travaux d'aménagement de la RD 128, desserte des établissements d'enseignement supérieur et des premiers logements étudiants dans le cadre du Plan Campus, pour un quartier viabilisé et accueillant.

Le CPER vise également à soutenir dans ce volet des projets innovants ou exemplaires (« projets démonstrateurs »), susceptibles de contribuer à la cohésion sociale, au renforcement du rayonnement extérieur de l'Île-de-France et à son développement économique. A ce titre, l'Etat a par exemple financé, en 2015 et 2016, l'aménagement du parc et de la grande halle de la Villette, avec le double objectif de promouvoir la culture et de favoriser la mixité sociale au sein du parc.

Enfin, le volet territorial du CPER 2015-2020 inclut des actions à destination des territoires ruraux et péri-urbains, à l'image de celles menées par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) d'Île-de-France, qu'il s'agisse d'opérations stratégiques ou de conseil aux collectivités ; en 2015, la SAFER a par exemple réalisé 100 préemptions à la demande de collectivités, pour lutter contre la spéculation foncière, protéger l'environnement et les paysages.

Objectif	Investissements de l'Etat prévus par le CPER 2015-2020 (M€)	Montants engagés par l'Etat à fin 2016	
		M€	%
Accompagnement des territoires bâtisseurs	200 ⁶	33,5	17
Aménagement durable et innovation urbaine	71,6	17	24
Innovation au travers de projets démonstrateurs	25,9	9,9	38
Ingénierie territoriale (EPA)	13,2	5,6	65
Soutien aux dynamiques territoriales péri-urbaines et pôles de centralité	5	0,2	5
Soutien à l'action foncière	1,8	0,6	33
Parcs naturels régionaux	1,8	0,6	33
Total volet territorial	319,3	67,4	21

⁶ 30 à 50 M€ par an sur la base d'une montée en charge en 2016.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>